

REGLEMENT DE SELECTION CADRES ET EQUIPES NATIONAUX

Date : 11 avril 2021

Version: 1.1 - NG

Version	Description des modifications
1.1	Version réécrite

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE CADRE NATIONAL.....	4
2.1.	CADRE NATIONAL JUNIORS	4
2.1.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	4
2.1.2.	COMPOSITION.....	4
2.1.3.	VALIDITE	4
2.2.	CADRE NATIONAL RELEVE JUNIORS	4
2.2.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	4
2.2.2.	COMPOSITION.....	5
2.2.3.	VALIDITE	5
2.3.	CADRE NATIONAL RELEVE SENIORS	5
2.3.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	5
2.3.2.	COMPOSITION.....	5
2.3.3.	VALIDITE	6
2.4.	CADRES NATIONAUX MAIN CLASS CONTACT STYLE (MCCS) ET FREE STYLE (MCFS)	6
2.4.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	6
2.4.2.	COMPOSITION.....	6
2.4.3.	VALIDITE	6
2.5.	CADRE NATIONAL BOOGIE-WOOGIE/FORMATIONS	6
2.5.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	6
2.5.2.	COMPOSITION.....	6
2.5.3.	VALIDITE	7
3.	L'EQUIPE NATIONALE.....	8
3.1.	CONDITIONS D'ADMISSION	8
3.2	COMPOSITION	8
3.3	VALIDITE.....	8
3.4	CRITERES DE SELECTION	8
4.	LA COMMISSION DE SELECTION	9
4.1.	COMPOSITION	9
4.2.	DECISIONS	9
4.3.	TÂCHES.....	9
5.	RECOURS ET CONSIDERATION.....	10

1. INTRODUCTION

Ce règlement contient tous les critères de promotion et de sélection des différents cadres nationaux de Rock et Boogie Woogie.

Les étapes de promotion se différencient en deux groupes : Le cadre national et l'équipe nationale.

2. LE CADRE NATIONAL

Le cadre national se définit par une pré-sélection des meilleurs couples nationaux dont le potentiel permet de participer à des compétitions internationales.

Il existe différents cadres nationaux dont les exigences sont mentionnées ci-dessous.

2.1. CADRE NATIONAL JUNIORS

2.1.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Dans le cadre national Juniors, seuls peuvent être admis les couples âgés entre 8 et 17 ans et détenteur d'une licence en Juvénile ou en Junior.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national Juniors, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties :

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymniques
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national Juniors, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

2.1.2. COMPOSITION

Le cadre national Juniors se compose de dix couples au maximum (Juvéniles et Juniors confondus).

Selon les performances des couples lors des tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national Juniors.

Si un couple avec un haut potentiel de résultat international, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national Juniors en cours de saison.

2.1.3. VALIDITE

Le cadre national Juniors est constitué le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

2.2. CADRE NATIONAL RELEVÉ JUNIORS

2.2.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Dans le cadre national de la Relève Juniors, seuls peuvent être admis les couples âgés de moins de 18 ans et détenteur d'une licence de compétition.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national de la Relève Juniors, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties :

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymniques
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national de la Relève Juniors, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

2.2.2. COMPOSITION

Le cadre national de la Relève Juniors se compose de cinq couples au maximum.

Selon les performances des couples lors des tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national de la Relève Juniors.

Si un couple devait éveiller un intérêt particulier de la commission, sans pour autant réussir à se qualifier après les tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national de la Relève Juniors en lui attribuant une « Wild Card ».

2.2.3. VALIDITE

Le cadre national de la Relève Juniors est constitué le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

2.3. CADRE NATIONAL RELEVÉ SENIORS

2.3.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Dans le cadre national de la Relève Seniors, seuls peuvent être admis les couples âgés de 18 ans et plus, détenteurs d'une licence de compétition et dont le potentiel peut laisser imaginer qu'ils atteindront un jour la catégorie Main Class Free Style.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national de la Relève Seniors, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties :

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymniques
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national de la Relève Seniors, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

2.3.2. COMPOSITION

Le cadre national de la Relève Seniors se compose d'au maximum cinq couples.

Selon le nombre de couples en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national de la Relève Seniors.

Si un couple devait éveiller un intérêt particulier de la commission, sans pour autant réussir à se qualifier après les tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national de la Relève Seniors, en lui attribuant une « Wild Card ».

2.3.3. VALIDITE

Le cadre national de la Relève Seniors est constitué le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

2.4. CADRES NATIONAUX MAIN CLASS CONTACT STYLE (MCCS) ET FREE STYLE (MCFS)

2.4.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Dans les cadres nationaux Main class Contact Style (MCCS) et Free Style (MCFS) seuls peuvent être admis les couples détenteur d'une licence de compétition dans la catégorie.

L'intégration dans les cadres nationaux sera déterminée par la commission de sélection uniquement. Elle sélectionnera les couples selon leur potentiel et leurs objectifs.

2.4.2. COMPOSITION

Les cadres nationaux MCCS et MCFS se compose d'au maximum six couples chacun.

Selon le nombre de couples en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans les cadres nationaux MCCS et MCFS, selon des critères de sélection comparables à ceux de l'équipe nationale.

Si un couple avec un haut potentiel de résultat international devait arriver en cours de saison, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans les cadres nationaux MCCS et MCFS en cours de saison.

2.4.3. VALIDITE

Les cadres nationaux MCCS et MCFS sont constitués le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

2.5. CADRE NATIONAL BOOGIE-WOOGIE/FORMATIONS

2.5.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Dans le cadre national Boogie Woogie/Formations, seuls peuvent être admis les couples/formations détenteur d'une licence dans la catégorie.

L'intégration au cadre national sera déterminée par la commission de sélection uniquement. Elle sélectionnera les couples/formations selon leur potentiel et leurs objectifs.

2.5.2. COMPOSITION

Le cadre national BW/Formations se compose en général de dix couples au maximum dans les catégories Boogie-Woogie (toutes confondues) et de cinq à six équipes dans les catégories formations (toutes confondues).

Selon le nombre de couples/formations en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples/formations dans le cadre national, selon des critères de sélection comparables à ceux pour l'équipe nationale.

2.5.3. VALIDITE

Le cadre national BW/Formations est constitué le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

3. L'ÉQUIPE NATIONALE

Les conditions de sélection de l'équipe nationale concernent toutes les catégories, RR & BW. Les couples/formations désignés pour participer aux CE/CM seront sélectionnés en fonction des exigences de performance.

3.1. CONDITIONS D'ADMISSION

Seuls les couples faisant partie du cadre national peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

Si un couple ou une formation, n'appartenant pas à un cadre national, devait réaliser d'excellentes performances et de très bons résultats nationaux et/ou internationaux, la commission de sélection se réserve le droit de le/la sélectionner dans l'équipe nationale.

3.2 COMPOSITION

L'équipe nationale se compose de trois couples au maximum. A ceux-ci peuvent s'ajouter deux couples au maximum du TOP10 du classement mondial, ainsi que le couple détenteur du titre.

3.3 VALIDITE

La sélection s'effectue à la date déterminée par le responsable de l'Elite en début d'année mais au minimum cinq semaines avant le championnat d'Europe ou du monde, pour autant que le délai ne soit pas fixé plus tôt par l'organisateur ou la WRRC.

L'appartenance à l'équipe nationale dure depuis la date de sélection jusqu'à la prochaine sélection. Autrement dit, pour chaque CE/CM, la sélection est remise en question.

3.4 CRITERES DE SELECTION

La sélection des couples sera faite par la commission de sélection et proposée au comité pour approbation.

Le choix de la sélection se fera selon deux types de critères :

Critères principaux :

1. Les objectifs fixés par la fédération pour le CE/CM
2. Les résultats et les performances du moment
3. La forme physique du moment (blessure)

Critères secondaires :

1. L'assiduité du couple lors des différents stages d'entraînement
2. Le travail continu durant l'année
3. Participation aux compétitions nationales
4. Le comportement et l'éthique du couple pendant et en dehors des compétitions

4. LA COMMISSION DE SELECTION

4.1. COMPOSITION

La commission de sélection se compose de :

- Responsable de l'Elite à la SRRC (présidence)
- Coach national de l'équipe à sélectionner

4.2. DECISIONS

Chaque prise de décision concernant une sélection est prise de manière commune entre les membres de la commission.

En cas de désaccord, c'est le Responsable de l'Elite qui tranche.

4.3. TÂCHES

Via le responsable de l'Elite, la commission informe le comité des sélections décidées puis, seulement ensuite, les clubs des couples/formations sélectionnés.

Via le responsable de l'Elite, la commission inscrit les couples/formations aux CE/CM ou autres compétitions internationales correspondantes.

La commission de sélection a les compétences d'exclure un couple/une formation de la sélection du cadre ou de l'équipe nationale pour les motifs suivants :

- Comportement antisportif d'un membre du couple/de la formation du club sélectionné
- Comportement déloyal d'un membre du couple/de la formation du club sélectionné envers les autres membres de l'équipe ou envers les fonctionnaires
- Comportement antisportif d'un des membres du club d'où provient le couple/la formation sélectionné
- Non-respect des directives du coach national
- En cas de dopage, les directives de la SRRC et de la WRRRC s'appliquent (recours et reconsidération)

Une exclusion peut entraîner la demande de retrait de la carte « Swiss Olympic » si le sportif en détient une.

5. RECOURS ET CONSIDERATION

Tout couple/formation peut demander à son club de recourir par écrit contre une décision de sélection ou d'exclusion par la commission de sélection auprès du comité de la SRRC, ceci dans un délai de trois jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif.

Le comité tranche de façon définitive. La décision est communiquée par écrit dans un délai de 15 jours.

Remarque :

Ce règlement est publié en français et en allemand. Si une différence d'interprétation devait surgir, c'est le règlement en français qui fait foi.